



Conseil du 2nd degré
Année scolaire 2020/2021

Procès-verbal

Mercredi 27 janvier 2021 – 16h
LFC – Site de Mearag – Salle de réunion

16h05 : Le quorum étant atteint 12/12 (cf feuille d'émargement), Monsieur le Proviseur ouvre la séance.

Préambule

Le Conseil du second degré est, comme le conseil d'école dans le premier degré, une instance délibérative qui prépare un certain nombre de sujets soumis au Conseil d'Établissement.

Ses principales prérogatives concernent principalement l'organisation pédagogique et le règlement intérieur.

Il est réuni pour la première fois au Lycée Français du Caire. Sa durée réglementaire est d'1h30.

Ordre du Jour

1. Modification du calendrier scolaire de l'année en cours

La récupération de la journée de pré-rentree du 3 Septembre 2020 selon les directives de L'AEFE fait l'objet de discussion.

Pour rappel :

Les élèves doivent bénéficier sur l'année de 180 jours d'enseignement.

Toute modification du calendrier est soumise à l'avis des services concernés de l'AEFE.

La Direction confirme sa proposition de travailler le mercredi 30 juin 2021 en « déplaçant le jour férié » au Jeudi 1 juillet 2021. [Cf. Annexe 1-calendrier20-21](#)

- Madame MIRAMONT (enseignante, représentante syndicale) exprime la réserve de ses collègues concernant la récupération de cette journée qu'elle estime indue dans la mesure où les professeurs étaient présents dans l'établissement le 3 septembre dernier.
- Monsieur PLEUTIN (parent d'élèves, représentant AFPEC) rejoint la position des enseignants.

Monsieur le Proviseur souligne que le calendrier scolaire porte sur le temps de cours dû aux élèves et non le temps de travail des enseignants. De plus, la situation exceptionnelle de cette année a sensiblement amputé le temps scolaire. Dans ce contexte, chaque jour de présence est un jour précieux pour les apprentissages.



La modification est soumise au vote :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
4	5	2

2. Préparation du calendrier scolaire 2021 2022

*Pour rappel / La circulaire n2070 AEFÉ du 30 octobre 2019 en application du Code de l'Éducation prévoit **180 jours** d'enseignement répartis sur **36 semaines** par élèves. Cela correspond à 26 heures hebdomadaires soit 936h sur le 1er degré dans le cadre d'un enseignement plurilingue.*

Le Calendrier prévisionnel de l'Éducation Nationale (zone C) [Cf. annexe 2A- calendrier 21-22 - FranceC](#) projette une rentrée des élèves **le jeudi 2 septembre 2021** et une sortie **le 7 juillet 2022** ce qui correspond à 176 jours d'enseignements effectifs (+ 4 jours fériés ouvrés qui sont comptés comme travaillés).

Trois scenarii sont envisagés pour l'année à venir :

- 1ere hypothèse [Cf. Annexe 2B - calendrier 21-22 - N1](#)

179 jours (175 jours effectifs + 4 jours fériés ouvrés comptés) - Un seul jour de prérentrée le 1^{er} septembre 2021 avec sortie le jeudi 30 juin 2022 (férié) . Vacances d'automne amputée de 3 jours ; mais retour des vacances de fin d'année le 2 janvier...

Les textes de l'AEFE fixant le début des contrats des personnels enseignants au 1^{er} septembre, la rentrée des élèves ne peut se faire qu'à partir du 2 septembre au plus tôt.

- 2de hypothèse [Cf. Annexe 2C - calendrier 21-22 – N2](#)

179 jours (175 jours effectifs + 4 jours fériés ouvrés comptés) – proposition qui tient compte des échanges avec les représentants du personnel enseignant et des parents d'élèves, notamment sur l'importance d'inclure le Noël Copte dans les congés de fin d'année et de la nécessité de construire un calendrier conforme au code de l'éducation et à la circulaire de l'AEFE.

Rentrée des élèves le 2 septembre 2021
Vacances d'automne écourtées de 3 jours (du 22 octobre 2021 au 1 novembre 2021)
Vacances de fin d'année allongées (du 22 décembre 2021 au 8 janvier 2022)
Vacances d'Hiver écourtées de 2 jours (du 22 février 2022 au 5 mars 2022)
Vacances de printemps inchangées (du 22 avril 2022 au 7 mai 2022)
Sortie le 29 juin 2022 au soir.



- 3^{ème} hypothèse [Cf. Annexe 2D – calendrier 21-22 – N3](#)

177 jours (171 jours effectifs + 6 jours fériés ouvrés comptés)

Scenariu propoé par les personnels enseignants du premier degré avec report des vacances de printemps d'une semaine. Cette proposition n'est pas retenue par la Direction car non conforme au code de l'éducation et aux textes de l'AEFE, de plus la rentrée à la mi-mai des vacances de printemps imputent grandement la préparation aux examens de fin d'année des élèves du 2nd degré.

La seconde proposition ([Cf. annexe 2C – calendrier 21-22 – N2](#)) est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
12	0	0

3. Structure prévisionnelle pour la rentrée 2021

Monsieur le Proviseur présente un document de travail – [Cf. Annexe 3](#).

Il est à prévoir une augmentation potentielle de 4% des effectifs sur le site de Mearag (basée statistiquement sur les 3 années antérieures).

Cette augmentation est généralement concentrée sur les classes de 6^{ème} et de 2nde.

L'effectif montant de 1104 élèves augmenté d'une cinquantaine d'élèves porte l'effectif prévisionnel aux environs de 1150 élèves. Il est réparti sur 6 divisions par niveau, à l'exception du niveau quatrième prévu avec 7 divisions.

Une attention particulière est portée sur le niveau cinquième dont l'effectif est plus chargé.

Pour rappel : le site de Mearag a été calibré pour accueillir 42 divisions pour 7 niveaux (soit 6 divisions par niveau).

Monsieur le Proviseur-adjoint souligne que l'occupation des salles est arrivée à un point de tension pesant sur les emplois du temps, en particulier pour les salles spécialisées.

La situation est susceptible d'évoluer en fonction de la campagne d'inscription qui débute le 15 février 2021.



AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.
LYCEE FRANÇAIS DE CAIRE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

4. Répartition des Moyens en Heures

Monsieur le Proviseur – adjoint présente la méthode de calcul en commentant un document de travail – [Cf. Annexe 4](#) :

Le tableau de répartition des moyens repose sur une projection par discipline :

- Du besoin en nombre d'heures enseignées par élèves par discipline
- Des heures attribuées aux enseignants en fonction de leur obligation réglementaire de service.

Il apparait qu'aucune création ni suppression de poste n'est à envisager dans cette prévision.

Certaines disciplines feront appel à des heures de vacation dans la même proportion que l'année précédente.

Il reste d'usage à cette période de l'année d'attendre la validation des demandes de temps partiel et de décharge syndicale pour en décider.

Monsieur le Proviseur précise qu'un arbitrage reste possible dans la limite de la dotation prévisionnelle indiquée pour chaque discipline.

Les conseils d'enseignements organisés au mois de Mars prochain pourront faire l'objet de propositions.

Monsieur le Proviseur remercie les participants. La séance est levée à 17h30.

Frédéric BROMONT



Proviseur

Marie PLASSE

Pour le secrétariat de séance



Conseillère Principale d'éducation